

AVIS DE COURSE

HABITABLES

Nom de la compétition : Coupe de Printemps 2020

Dates complètes :

07 Mars 2020

12 Mars 2020

04 Avril 2020

06 Juin 2020

20 Juin 2020

Lieu : Royan

Autorité Organisatrice (OA) : Régates de Royan

Grade : 5C

Série(s) : Habitables

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2017 - 2020*
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent.

1. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série(s) Habitable

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en

4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

Côtière Semi-hauturière

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :
D'un coefficient minimum de :
D'une longueur minimale de :
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Régates de Royan Promenade Pierre Duga de Mons 17200 royan
Tel : 0546054413
regates.royan@gmail.com

- au plus tard le6 Mars 2020....
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- [SUPPRIMER LE PARAGRAPHE SUIVANT SI PAS D'ETRANGERS]**
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de Word Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Série	Montant
habitable	10 € / Bateaux
8 régates	Forfait 56 €

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	Les jours de régates	11h00 à 12h00
Clôture des inscriptions	Les jours de régates	12h00
Jauges et contrôles		

- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Les jours de régates	14h00	habitable

- 5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; 17 h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Au tableau à l'intérieur du Club House]

Et disponibles en version électronique à l'adresse
suivante : www.regatesderoyan.com.....

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous : Carte SHOW 7426

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2
 - (a) Quand moins de ...2..... courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand courses à courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - (c) Quand courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Gratuités de 3 nuitées avant / après.....

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Royan	Royan	7 Mars	21h27	15h34	74
		21 Mars	21h44	15h57	67
		04 Avril	21h04	15h19	57
		6 Mai	12h07	18h22	95
		20 Mai	11h08	17h25	73

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Carte SHOW 7426